

# Isolaris Centre - Foire aux questions

## ➤ **Peut- on financer avec ISOLARIS un chauffe eau solaire pour une construction neuve ?**

Oui ISOLARIS « prêt solaire thermique » vise l'habitat neuf et ancien.

## ➤ **A quel montant se montent les frais d'ouverture de compte chez Banque Populaire Val de France ?**

Il n'y a aucun frais pour l'ouverture d'un compte en banque chez Banque Populaire Val de France (les frais sont offerts). Il convient toutefois d'évoquer avec le partenaire bancaires les frais engendrés par les produits bancaires que vous serez amenés à utiliser.

## ➤ **Il est fait état de « loyer à revenus modestes », existe-t-il des conditions de ressources ?**

Aucune condition de ressources n'est requise, mais vérification du taux d'endettement maximal à ne pas dépasser.

## ➤ **Les résidences secondaires sont-elles concernées ?**

Non, seuls les propriétaires occupants ou propriétaires bailleurs ou les copropriétaires sont concernés

## ➤ **Les Copropriétaires et les SCI sont-elles éligibles au prêt ?**

Oui pour les copropriétaires, non pour les SCI

## ➤ **Les conseillers des Espaces Info Énergie peuvent-ils envoyer la fiche technique aux particuliers ?**

Oui, ainsi que le tableau récapitulatif des conditions d'éligibilité. L'ensemble de la documentation est téléchargeable sur le site de la Région Centre : [www.energies-centre.regioncentre.fr](http://www.energies-centre.regioncentre.fr).



## Isolaris Centre - Foire aux questions

### ➤ **Les portes et fenêtres sont elles éligibles au prêt ISOLARIS ?**

Non, seul l'isolation des toitures, toitures terrasses, murs, sols et plancher bas sont éligibles au prêt ISOLARIS.

### ➤ **Une résistance thermique concerne-t-elle la résistance globale du mur ou seulement celle de l'isolant ou complexe isolant ?**

Elle concerne seulement la résistance de l'isolant ou complexe isolant seul.

### ➤ **Les isolants écologiques n'ayant pas de certification ACERMI peuvent-ils être financés dans le prêt ISOLARIS ?**

Oui à condition qu'ils disposent d'un avis technique valide du CSTB.

### **Peut-on solliciter plusieurs fois le prêt de la Région ?**

Oui, mais le nombre est limité à 2 par foyer, et les deux prêts doivent être séparés d'au moins 6 mois.



# Isolaris Centre - Foire aux questions

## ➤ Y a t'il des frais de dossier pour la mise en place du prêt?

Non

## ➤ Quelles sont les durées d'amortissement de l'emprunt ?

Elle varient selon le type de travaux, le montant de prêt et le partenaire bancaire.

Elles s'échelonnent de 12 à 84 mois maximum.

Les prêts inférieurs à 7 500 euros étant limités à 60 mois.

## Y a t'il un plafond au m<sup>2</sup> concernant l'isolation ?

Non



# Isolaris Centre - Foire aux questions

## ➤ Quels sont les appareils de régulation de chauffage éligibles au prêt ?

Maison individuelle : appareil de régulation permettant la régulation centrale des installations de chauffage par thermostat d'ambiance ou sonde externe avec horloge de programmation ou programmateur mono ou multizone.

## ➤ Quel sont les champs d'application du prêt isolation ?

Les bénéficiaires sont les particuliers propriétaires occupants ou propriétaires bailleurs, ou copropriétaires de maison individuelles, d'appartements ou d'immeubles construits selon les méthodes constructives n'intégrant pas (logements construits avant 1975) ou peu (logements construits avant 1982) les standards de performance thermique.

## ➤ Peut-on rembourser par anticipation partiellement ou totalement le prêt ? y a t'il des pénalités ?

Oui, et sans aucune pénalité.

## ➤ Pour les opérations de géothermie, peut-on utiliser un forage existant ?

Oui, à condition de fournir l'ensemble des éléments permettant aux services instructeurs de juger de sa qualité et de son respect des réglementations entourant les forages géothermiques (liste des éléments à demander au Conseil régional du Centre). Un second forage sera nécessaire pour la réinjection. Ce nouveau forage devra respecter les critères Isolaris.

